



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 29 juin 2022]**

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

**Absents :**

**N° 085/ 2022**

*Secrétaire de séance : Dany PORTES*

**OBJET DE DELIBERATION : Sécurisation du pont du Jeansault / Cruchou : modification du plan de financement**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2022, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) pour les travaux de sécurisation du pont du Jeansault / Cruchou.

Le montant qui va être attribué à la commune sera de 111 848 € soit 35 %.

De plus, le Département du Tarn pourrait soutenir ce projet à hauteur de 15 %.

Il convient de modifier le plan de financement initial pour tenir compte de ces éléments.

Le montant estimatif de l'opération reste inchangé, à savoir 319 566 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL) et du Département du Tarn,
- D'adopter le nouveau plan de financement suivant :

<b>Montant total de l'opération</b>	<b>319 566 € HT</b>
Etat DSIL (35 %)	111 848 €
Département (15 %)	47 935 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	159 783 €

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Tarn et de l'Etat les concours financiers mentionnés ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 30 juin 2022**